Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260407-2026_11AVRIL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
1 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 avril à 19 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRE, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Yvon DANTEC, Alain PRIGENT, Nelly DELAUNAY, Vincent CALLETTE, François CANCOUET, ARNAUD Stéphanie, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Ismehen KHELIF, Élodie BONENFANT-THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Antoine FOURNEL, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Cécile GARNIER et Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Solange PIEL

Excusé : Élodie BONENFANT-THÉBAULT (pouvoir à Yvon DANTEC)
Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 26 - votants : 27.

2026 - 11 - AVRIL - VALIDATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

PJ : le Règlement Budgétaire et Financier

Madame Nathalie PERRIN, 1ère Adjointe en charge des finances, de la protection des populations et de l'administration générale donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs à la préparation, à l'adoption et à l'exécution des budgets locaux ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Considérant la nécessité de doter la commune d'un cadre budgétaire et financier conforme aux dispositions légales et garantissant une gestion rigoureuse, transparente et efficiente des deniers publics ;
Considérant que le règlement budgétaire et financier a pour objet de fixer les règles internes de préparation, d'exécution et de suivi du budget, ainsi que les modalités de gestion des autorisations de programmes et crédits de paiement ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 mars 2026.

Après présentation du Règlement Budgétaire et Financier, le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le Règlement Budgétaire et Financier tel que proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

Le Maire

MAIRIE DE CORPS-NUDS (35150)

Laurent LISEMBART